

# LA LETTRE DE SAINT AUBAN

## BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N°9

9 Place Don Jean Bellon

tel 04 93 60 43 20



site internet de la commune [www.saint-auban.fr](http://www.saint-auban.fr)  
inscrivez vous sur le site pour recevoir la lettre



### SOMMAIRE

- P 1 La pensée du jour
- P 1 à 8 Délibérations du Conseil Municipal
- P 9 à 10 Evenements survenus
- P 11 à 12 Agenda
- P 13 à 15 Informations pratiques

**PENSEE DU JOUR SUR LE CIVISME** : »Notre chère vieille Terre que nous avons découverte par les yeux des astronautes, si verte, si bleue, si belle que nous avons envie de la serrer sur notre cœur, nous sommes en train de la transformer en poubelle et en tinette.

BARJAVEL

### SEANCE DU SAMEDI 9 AVRIL 2016

Elle debute à 14 h30 en présence de tous les représentants du C.M hormis Mmes RAMOIN PETITJEAN Béatrice et PASCAL Françoise dûment excusées et représentées par voie de procuration et en dehors du Maire qui s'est retiré durant les deliberations concernant l'approbation des comptes ( de 1 à 5)

## ORDRE DU JOUR

N° provisoire	<b>DÉLIBÉRATIONS A VOTER</b>	
<b>de 01 à 09</b>	Budget	<b>APPROBATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL</b> 1-Approbation des 3 comptes administratifs 2015 2-Approbation du compte de gestion communal 2015 3-Approbation du compte de gestion eau et assainissement 2015 4-Approbation du compte de gestion CCAS 2015 5-Affectation 6-Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales 2016 7-Vote du Budget Primitif 2016 8-Vote du Budget Primitif Eau et Assainissement 2016 9-Vote du Budget Primitif CCAS 2016  <b>ADOPTES A L'UNANIMITE</b>
<b>10</b>	Travaux voirie	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> La commune bénéficie d'une dotation de 46 458 € HT pour la voirie communale, il convient de définir et de programmer les travaux.  <b>DELIBERATION REPORTEE</b>
<b>11</b>	Compte 6532	<b>FRAIS DE DÉPLACEMENT</b> Il est proposé de créer une ligne comptable pour des frais de déplacement.  <b>NON DEBATTU</b>
<b>12</b>	Demande de prêt Assainissement des Lattes	<b>FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE</b> Il est proposé pour financer la part communale concernant la réalisation de la station d'assainissement au hameau des Lattes de solliciter un prêt financier d'un montant de 240 000 €.  <b>ADOpte A LA MAJORITE (2 VOIX CONTRE DE MMES GIBERT Nicole et RAMOIN PETITJEAN Beatrice)</b>
<b>13</b>	Subvention Assainissement des Lattes	<b>MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT</b> Afin de financer les travaux de l'assainissement au hameau des Lattes, la commune doit solliciter le fonds de soutien à l'investissement public qui est une dotation qui accompagne les collectivités dans leurs grands projets d'investissement.  <b>EN INSTANCE</b>
<b>14</b>	Convention de servitude des canalisations Assainissement des Lattes	<b>FINALISATION DE L'ENTIER TRACÉ DES SERVITUDES DES CANALISATIONS</b> 1/terrains appartenant au DÉPARTEMENT 06 : C 340-341-343-344-346-347 et E 1275. 2/terrains appartenant à des propriétaires privés : E 1084-1111-1274. Ces servitudes sont consenties et acceptées à titre gratuit.  <b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>

5	Permis de Construire Assainissement des Lattes	<p style="text-align: center;"><b>LOCAL TECHNIQUE ET BASSINS</b></p> <p>Pour la construction des divers structures techniques, il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents d'urbanisme relatifs à ce dossier : Permis de Construire, Déclaration Préalable et autres.</p> <p style="text-align: center;"><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>
16	Travaux Bâtiment communal « salle Jean BRANDY »	<p style="text-align: center;"><b>RAVALEMENT ET ISOLATION DU BÂTIMENT « SALLE JEAN BRANDY »</b></p> <p>Il est proposé un devis de 55 075.50 € HT pour la rénovation extérieure complète (embellissement et isolation) du bâtiment communal situé 56/66/68 rue Léon REMOND au village. Il est proposé d'accorder au maire l'autorisation de solliciter toutes les subventions possibles.</p> <p style="text-align: center;"><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>
17	Travaux Bâtiment communal « salle Jean BRANDY »	<p style="text-align: center;"><b>DÉCLARATION DE TRAVAUX</b></p> <p>pour la réalisation des travaux de ravalement du bâtiment « Salle Jean Brandy » il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents d'urbanisme relatifs à ce dossier : Déclaration Préalable et autres.</p> <p style="text-align: center;"><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>
18	Achat matériel de voirie	<p style="text-align: center;"><b>ACHAT D'UNE PILONNEUSE</b></p> <p>Il est proposé l'achat d'une pilonneuse pour le service technique de voirie d'un montant HT de 2 200.00 € Il est proposé d'accorder au maire l'autorisation de solliciter toutes les subventions possibles.</p> <p style="text-align: center;"><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>
19	École de Saint-Auban Année scolaire 2015/2016	<p style="text-align: center;"><b>ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 04 DU 05/09/2015</b></p> <p>La mairie de Briançonnet souhaite qu'à compter de cette année scolaire la délibération portant sur la récupération des salaires des agents travaillant à l'école de Saint-Auban soit modifiée comme suit : Le salaire de ces agents durant les heures scolaires sera récupéré auprès des mairies concernées au prorata des enfants inscrits uniquement <u>de la petite section maternelle à la grande section maternelle.</u></p> <p style="text-align: center;"><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>
20	École de Briançonnet Année scolaire 2015/2016	<p style="text-align: center;"><b>SÉJOUR À BEUIL</b></p> <p>Du 18 au 22 avril 2016 les enfants de l'école de Briançonnet effectueront un séjour à BEUIL. La coopérative scolaire de Briançonnet finance ce séjour. Il est proposé aux mairies concernées de diviser en 3 le montant de ce séjour, soit une participation financière pour chaque mairie (Briançonnet, le Mas et Saint-Auban) de : 560€</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOpte A L'UNANIMITE POUR UNE PARTICIPATION AU PRO RATA DU NOMBRE DES ENFANTS DE LA COMMUNE</b></p> <p style="text-align: right;"><b>P 3</b></p>

## Questions diverses à débattre

Autres...

Terre des Lacs demande un règlement annuel du loyer

### **Le Conseil Municipal préconise d'établir un avenant au bail**

Le Président du Comité des Fêtes de St Auban en la personne de Jean Victor CAILLEUX – est venu présenter le programme des festivités à l'occasion du **14 juillet 2016** : Elles débiteront par une messe à 10h 30 – suivie à 11h 30 d'un dépôt de gerbe et apéritif d'honneur offert par la Mairie avant l'aioli prévu à 13h 30 et un concours de boules dans l'après midi . **Le 15 juillet** ; Jeux d'enfants et en soirée à 22 h 00 bal – **le 16 juillet** : Concours de boules – feu d'artifice offert par la Mairie à 22h 30, suivi d'un bal – le 17 juillet Aubade à la population

Le Maire indique que la **prochaine séance du CM aura lieu le 7 mai 2016 à 16H00** et lève la présente séance à 17 heures en l'absence d'autres questions à débattre

## SEANCE DU SAMEDI 23 AVRIL 2016

Elle débute à 18h 00 sous la présidence du Maire en présence de tous les membres du C.M hormis Mmes Françoise PASCALE – Maryse SASSY (excusées et représentées)– et Nicole GIBERT (excusée et non représentée)

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire invite M. ISNARDY Louis à présenter à l'ensemble du CM son projet d'hommage au gendarme Léon REMOND qui s'est distingué durant la 2eme guerre mondiale – Il sollicite l'aval du CM et l'utilisation de la Salle Jean BRANDY en compagnie des divers intervenants le 7 mai 2016 à partir de 18 heures : **AUTORISATION ACCORDEE avec collation offerte par la Mairie à l'issue de cet hommage**

### **ORDRE DU JOUR**

N°provisoire	Compte 6532	<b>FRAIS DE DEPLACEMENTS</b>
N°1		Il est proposé de créer une ligne comptable pour des frais de déplacement hors commune (non débattu à la séance du 9 avril 2016)  <b>ADOpte A LA MAJORITE (une abstention Mme RAMOIN PETITJEAN Béatrice)</b>

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **INFORMATIONS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Première réunion de travail prévue le 3 mai de 14 heures à 18 heures en compagnie du représentant du cabinet CITADIA

Il s'agit de l'élaboration du plan local d'urbanisme pour la commune de St Auban, document réglementaire qui, à l'échelle de la commune établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le terrain considéré.

#### **LA VOIRIE CHOISIR LES TRAVAUX A EFFECTUER POUR 2016**

**Il est décidé de procéder en priorité au rebouchage des trous dans les voies communales : chemins de la Loin Fontaine et Joseph Mouska**

La séance se termine à 19h00 en l'absence d'autres questions à débattre et le maire confirme que la séance du 7 mai est maintenue à 16 heures 00

## SEANCE DU SAMEDI 7 MAI 2016

Elle débute à 16h00 sous la présidence du Maire en présence de tous les représentants du C.M hormis Mme SASSI Maryse cette dernière dûment excusée et représentée par voie de procuration

N°provisoire		DELIBERATIONS A VOTER
01	Demande de prêt Assainissement des Lattes	<b>FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE</b> Il est proposé de choisir l'organisme de crédit pour le financement de la part communale concernant la réalisation de la station d'assainissement au hameau des Lattes entre : La Caisse et Dépôt de Consignation : taux évolutif à 1,75 % Le Crédit Agricole : remboursement à taux fixe à 1 ,96 % sur 20 ans  <b>Proposition par le CM à l'unanimité de choisir le C.A en fixant la durée de l'emprunt à 10 ans et en cas de refus décision de régler la part communale cash</b>
02	Voirie	<b>VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</b>  Il est proposé de contrôler les voies communales ouvertes à la circulation routière  Création d'une Commission pour recenser les voies communales (dernier recensement remontant à 1967) <b>Approuvé à l'unanimité</b>
03	Voirie	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b> Il convient de définir et de programmer les travaux de voirie pour l'année 2016  <b>Approuvé à l'unanimité</b>

## QUESTIONS DIVERSES A DEBATTRE

Réunions de travail pour le PLU  
Le 03 mai 2016 de 14h00 à 18 h00  
Le 17 mai 2016 de 14h00 à 18 h00  
**Le 01 juin 2016 à 10 h00 REUNION PUBLIQUE**  
Le 23 juin 2016 de 14h00 à 18 h00  
**Le 28 juin 2016 à 10 h 00 REUNION PUBLIQUE**

**PLU** Il s'agit de l'élaboration du plan local d'urbanisme pour la commune de St Auban, document réglementaire qui, à l'échelle de la commune établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le terrain considéré.

La séance est levée à 16h 50 en l'absence d'autres questions. Le Maire indique que le prochain CM aura lieu le 4 juin à 18h 30

### SEANCE DU 4 JUIN 2016

Elle débute à 18h 45 sous la présidence du Maire en présence de tous les représentants du C.M hormis Mme Maryse SASSY et M. André ROUBION excusés mais non représentés et M. Georges TRASTOUR non excusé et non représenté

### ORDRE DU JOUR

N° Provisoire	<b>DELIBERATIONS A VOTER</b>	
01	Administration Générale P. L.U	<p><b>Approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)</b>            Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune, il est proposé d'approuver le débat concernant le PADD de la commune,</p> <p><b>Après avoir débattu le C.M souhaite rajouter aux orientations du PADD l'implantation de tous les opérateurs téléphoniques pour améliorer la couverture téléphonique sur la commune Le débat est approuvé à l'unanimité après intégration de la remarque.</b></p>
02	Comptabilité Subvention	<p><b>Toitures bâtiments communaux</b>            Il est proposé d'accorder à M. le Maire l'autorisation de solliciter diverses subventions pour les travaux suivants :            Rénovation de la toiture de la salle Jean BRANDY : 28 200 .00 Euros HT            Rénovation de la toiture du bâtiment de l'école : 7 500.00 Euros HT  <b>Approuvé à l'unanimité</b></p>
03	Comptabilité Dotation	<p><b>Voirie Communale</b>            Il est proposé de solliciter la dotation cantonale d'un montant de 49 190 Euros HT pour la voirie 2016            (En effet, le Conseil Départemental ayant augmenté la dotation voirie initialement prévue à 46 458 Euros en la portant à 49 190 euros le C.M doit à nouveau délibérer )  <b>Approuvé à l'unanimité</b></p>
04	Administration Générale : DP	<p><b>Déclaration Préalable de travaux</b>            Afin que l'entreprise de Maçonnerie Générale ZANDRADE MENEZES Norberto puisse commencer la construction du WC Public handicapé au quartier de la Clue, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents d'urbanisme relatifs à ce dossier  <b>Approuvé à l'unanimité</b></p>

05	Comptabilité Subvention	<p><b>Déneigement hiver 2015/2016</b> La commune sollicite auprès du Département des A.M une subvention pour le déneigement des voies communales concernant la période hivernale 2015/2016</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p>
06	Administration Générale : ONF	<p><b>Plantation de 500 cèdres</b> En 2013, 2014 et 2015 1500 cèdres ont déjà été plantés. Il est proposé de planter pour 2016 sur les parcelles P 28 ET P 30 , 500 autres cèdres. Cout <b>estimatif</b> de l'opération : - ONF : 6 600 euros HT - Subvention région : 40 % - Restant à la charge de la commune 3 960 Euros HT</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p>
07	Administration Générale J.O et Paralympiques	<p><b>Soutien à la candidature pour les J.O et Paralympiques de 2024</b> Il est proposé de soutenir la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p>
08	Administration Générale Projet : Association Communale	<p><b>Installation de plaques signalétiques patrimoniales, culturelles et touristiques</b> L'Association Saint Auban d'Hier et d'Aujourd'hui sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour installer des plaques signalétiques patrimoniales sur le domaine communal suivant : Lavoir de la loin Fontaine, Notre Dame de l'Annonciation, Monument aux Morts et Mission, Parvis de l'Eglise du village, Lavoir du village, Château du Village, Porte du Tracastel, Notre Dame de la Clue, Chapelle St Alban, Clue, Four Communal des Lattes, Eglise des Lattes et Chapelle Ste Elisabeth.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p>
09	Administration Générale Projet : Association communale	<p><b>Création d'un musée du patrimoine</b> L'Association Saint Auban d'Hier et d'Aujourd'hui sollicite l'accord du conseil municipal pour la création d'un musée du patrimoine ouvert au public dans la commune. L'association sollicite l'usage à titre gratuit d'un local communal ; en l'occurrence l'ancienne salle des postes (sous la mairie). Une convention doit être établie entre la Mairie et l'Association</p> <p><b>Le C.M demande qu'il soit spécifié dans cette convention qu'en cas de nécessité, ce local revienne à la Commune</b></p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p>

## QUESTIONS DIVERSES A DEBATTRE

Le Maire précise que les travaux entrepris à l'auberge du Tracastel avancent bon train. Le propriétaire souhaite louer le plus rapidement possible dès l'achèvement des travaux le fonds concernant la partie restaurant et sollicite l'appui de la commune pour que cette information soit diffusée le plus largement possible.

Mme RAMOIN PETITJEAN suggère d'installer 2 bancs supplémentaires dans le jardin d'enfants des Lacs, l'unique banc existant étant insuffisant en période d'affluence en été. et de faire procéder au lasurage des installations en bois présentes sur le site,

Avant la cloture de cette séance le 1<sup>er</sup> adjoint spécifie que 3 spectacles sont offerts par le CD 06 dans le cadre des estivales et auront lieu à St Auban : le 14 /07/2016 à 21h : place à la magie – le 30/07/2016 à 21h : place à la musique – et le 7/08/2016 à 21 h : place au jazz... Toutes les informations sont à retrouver sur le site CDO6.fr.

Le Maire cloture la séance à 19h 50 en l'absence d'autres questions et indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 9/07/2016 à 18h 30

## TRAVAUX EFFECTUES DEPUIS L'ARRIVEE DU PRINTEMPS



Les employés communaux ont procédé au desherbage le long des voies communales dans le village et sur le territoire de la commune et ont procédé au fleurissement du centre village et du hameau des Lattes





## **EVENEMENTS SURVENUS A ST AUBAN**

### **HOMMAGE A LEON REMOND**

Le 7 MAI 2016 dans salle Jean Brandy de St Auban a eu lieu un hommage à Leon REMOND qui s'était distingué durant la 2eme guerre mondiale, Cette manifestation en présence de sa famille a été organisée par M. Louis ISNARDY avec le soutien de la commune de St Auban, en présence de 40 personnes environ et a été suivie d'une collation pour remercier M. ISNARDY et l'ensemble des artistes présents qui sont intervenus

à cette occasion.

Pour mémoire Léon Rémond est né le 27 janvier 1900 à Baltzenheim (Alsace). Engagé dans la marine à 18 ans puis dans l'armée en 1924, il fit toute sa carrière dans la gendarmerie des Alpes-Maritimes et prit sa retraite en 1955. Le 2 mai 1944, une patrouille allemande commandée par deux officiers prend d'assaut un refuge de résistants situé sur la route du col Saint-Raphaël. Le capitaine François, chef des maquisards, tue les officiers et dégage son groupe qui se disperse. Dans sa fuite, le radio Joseph Cabot est tué par une grenade qu'il avait dégoupillée.

En représailles, les hommes valides de 18 à 60 ans furent pris en otage et huit d'entre eux «choisis pour l'exemple» doivent être fusillés. Prévenu, l'adjudant-chef Rémond, en poste à Puget-Thénières, se précipite au moment où l'officier commandant le peloton allait donner l'ordre de tirer. En langue allemande, il interpelle l'officier : «Halte, vous ne pouvez pas faire ça ? Ce sera une honte pour la Wehrmacht !». Face à cette attitude volontaire, les otages ne seront pas tués. Il sera désarmé, mis aux arrêts à Nice et libéré un mois plus tard. Les otages seront envoyés en Allemagne. A l'exception d'un seul disparu, ils reviendront chez eux lors de la libération des camps. Le 19 octobre 1944, le Comité de Libération de Puget nommera cette voie publique «Boulevard de l'adjudant-chef Rémond».

ST AUBAN a également donné le nom de Leon REMOND à une rue du centre village



### **COMMEMORATION DE LA FIN DE SECONDE GUERRE MONDIALE**



A l'occasion de la célébration du 71eme anniversaire de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie les St - Aubanais et St - Aubanaises se sont réunis le 8 mai à 11 heures devant le Monument aux Morts - écouté l'allocution du Maire et la lecture du texte officiel par Mme Françoise PASCAL – Conseillère Municipale. Un apéritif offert par la Municipalité et l'Association des Anciens Combattants a clos cette commémoration

## **CLUB DE LECTURE du HAUT PAYS**

**Cette reunion a eu lieu dans la salle du conseil municipal le 20 mai de 14h 30 a 16h 30 et** a ainsi accueilli une vingtaine de participants habitant à St Auban ou dans les communes voisines. Un échange fructueux a ainsi eu lieu autour du thème du Conte à travers les ages et les pays... mettant en exergue son impact sur le comportement de tout un chacun et ses messages qui ne sont pas toujours à prendre au premier degré .Avant de se séparer une sympathique collation agrémenté d'une brioche maison confectionnée par une bénévole a été offerte par la Mairie aux participants



## **REUNION PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PLU A ADOPTER POUR ST AUBAN**

Le 1<sup>er</sup> juin à 18 heures a eu lieu la première réunion publique à St Auban organisé par la Cabinet CLITADIA et la Municipalité portant sur le 1<sup>er</sup> volet du PLU et notamment le PADD (Plan d'Aménagement et du développement Durable). Il s'agit d'un document politique exprimant les objectifs et projets de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Il répond au principe de **développement durable** qui inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée ; le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des **générations futures** de répondre aux leurs »  
De nombreux habitants etaient présents et ont fait part de leurs interrogations

## **DANS LE CADRE DU CONTROLE DES VOIES COMMUNALES OUVERTES A LA CIRCULATION ROUTIERE**

effectué par le Conseil Municipal visite sur place de M. Jérôme VIAUD – Président de la CAPG le 7 juin 2016



## NOS PEINES



C'est avec tristesse que St Auban a appris le décès de Mme Jane BONOME (plus connue sous le nom de « Nanou ») survenu le 11 mai 2016 . Sa disparition laissera un vide au sein du village où elle habitait depuis si longtemps, et c'est une partie de la mémoire de St Auban qui disparaît.

## EVENEMENTS A VENIR



**5ème Festival des Lacs de Saint Auban le samedi 25 juin 2016 à partir de 15 H 30.**

Entrée gratuite

**4 groupes de musique Pop/rock BBQ et boissons sur place**

**Lieu :** Terre des Lacs 152 chemin des Viviers 06850 Saint Auban

### **FETE DU PAIN LE 3 JUILLET AUX LATTES :**

C'est autour de l'ancien four des Lattes qu'aura lieu la traditionnelle Fête du Pain . Les bénévoles mettront tout leur cœur et leur savoir faire pour réussir cet événement.



### **FESTIVITES A ST AUBAN A L'OCCASION DU 14 JUILLET 2016**

**Le 14 juillet 2016 :** Elles débiteront par une messe à 10h 30 – suivie à 11h 30 d'un dépôt de gerbe et apéritif d'honneur offert par la Mairie avant l'aioli prévu à 13h 30 et un concours de boules dans l'après midi .

**Le 15 juillet ;** Jeux d'enfants et en soirée à 22 h 00 bal –

**Le 16 juillet :** Concours de boules – feu d'artifice offert par la Mairie à 22h 30, suivi d'un bal –

**Le 17 juillet :** Aubade à la population



## **LES SOIREEES ESTIVALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES A.M**

Elles se tiendront à ST AUBAN

**le 14 juillet à 21 h00** avec « SURPRISE MAGIQUE »

sur la Place du village( spectacle de magie )–

**le 30 juillet à 21 h00** avec l'ensemble de cuivres du  
philarmonique dans l'église du village et

**le 7 aout à 21 h00** avec Laurent BARAT ( jazz)-  
entrée libre



## **8EME FESTIVAL DES CONTES A ST AUBAN LE 29 JUILLET 2016**

Dès 18h, venez découvrir Sandrine ROUQUET qui présente son spectacle adressé aux enfants à partir de 4 ans et à 21h venez écouter des contes pour enfants à partir de 10 ans présentés par Bernadette HEINRICH dans « Y a un os »

Spectacles organisés par la CAPG avec le soutien de la Mairie de St Auban Entrée libre

## **JOURNEE DU PATRIMOINE LE 7 AOUT 2016**

L'Association ST AUBAN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI organise sa journée du patrimoine avec diverses animations , notamment la découverte du parcours patrimonial du village et de la commune mis en valeur par l'installation de plaques signalétiques culturelles et touristiques.

Rendez vous sur la place du village dès 10h 30 et pour le déjeuner venez vous régaler du traditionnel « pan bagnat » .



## INFORMATIONS PRATIQUES

### CONSERVATION DES PAPIERS (suite de la 1ere partie traitée dans le BM N°7)

Combien de temps faut-il les conserver ?

Un droit qui n'est pas prouvé n'est pas protégé. Ce précepte simple en apparence révèle toute sa complexité dans les actes courants de la vie. Inutile de s'encombrer de papiers superflus, mais pour certains d'entre eux il est préférable, voire indispensable, de les garder.

Faut-il conserver toutes ses factures ou contrats passés avec des commerçants ? Combien de temps garder les fiches de salaires, les contrats d'assurance ou les déclarations de revenus ? Pour savoir quels documents conserver et pendant combien de temps, il faut connaître les délais de prescriptions. Or ces délais sont variables.

#### Consommation courante

Tickets de caisse (achats peu importants) **7 jours** Certains magasins accordent même jusqu'à 30 jours pour changer l'article sur présentation de la preuve d'achat

Factures hôtels et restaurants **6 mois**

Factures agences de voyages **10 ans** Délai de prescription entre un particulier et une agence de voyages

Factures téléphone **1 an**

Factures de fourniture d'eau **2 ans**

Factures et certificats de garantie (meubles, électroménager, hifi, objets de valeur...) au moins **2 ans** (garantie) **Tout le temps de possession**, afin de pouvoir fournir la preuve de leur existence en cas de vol ou d'incendie (pour les assurances)

Factures EDF - GDF **5 ans**

Factures des artisans (plombier, peintre, dépanneur, garagiste,...) **30 ans** Si la forme de société est commerciale, le délai est réduit à 10 ans

#### Famille

Preuves de paiement de la pension alimentaire **5 ans** Après la dernière échéance

Reconnaissance de dette **30 ans** Ce délai court après la fin du remboursement.

Diplômes **à vie**

Livret militaire **à vie**

Acte de décès **à vie**

Testament **à vie**

Donations **à vie** Preuves à conserver pour éviter tout litige lors de l'ouverture de la succession ou face au fisc.

Contrat de mariage ou PACS **à vie** Le notaire peut en délivrer une copie.

Livret de famille **à vie** Par les enfants, au décès des parents et au delà En cas de divorce, en demander une copie. En cas de perte, en demander un duplicata à la mairie

Acte de reconnaissance d'un enfant naturel **à vie** En cas de perte, en demander une copie là où l'enfant a été reconnu (chez le notaire ou à la mairie)

Jugement d'adoption **à vie** En cas de perte, en demander une copie au tribunal

Jugement de divorce ou de séparation **à vie** En cas de perte, en demander une copie au tribunal

### **Honoraires**

Huissier **1 an** Si vous êtes client. Si vous êtes poursuivi par lui, ne laissez surtout pas filer le temps.

Médecins, dentistes, chirurgiens et professionnels du secteur paramédical **2 ans** C'est le délai dont ils disposent pour percevoir ce qui leur est dû

Avocat **5 ans** (pour les frais et les salaires)

**30 ans** pour les honoraires

Notaire **5 ans** Pour un acte relatif à un décès, le délai part du décès.

Agent immobilier mandaté **10 ans** Les honoraires sont libres, soyez précis dans le contrat.

### **Santé**

Ordonnances, dossier médical **2 ans** A conserver au moins jusqu'à la fin du traitement.

En revanche, une action en responsabilité contre un médecin n'est prescrite qu'au bout de **30 ans**.

Certificats médicaux Indéfinie Radiographie, analyses, comptes rendus d'interventions médicales pourront être utilement consultés en cas de rechute.

Garder tous les documents concernant un accident du travail (révision de la rente si l'état s'aggrave).

Hôpital **30 ans** Les frais de séjour peuvent être réclamés pendant 30 ans.

**10 ans** pour une clinique privée et **4 ans** pour un établissement public ayant un comptable public.

Carnet de santé Carnet de vaccinations Carte de groupe sanguin **à vie**

### **Vie professionnelle**

Avis de paiement de la pension de retraite **5 ans** Délai de contestation de 2 ans mais en cas de révision de la pension, le rappel des montants impayés peut remonter à 5 ans.

Allocations chômage Indéfinie Les Assedic peuvent réclamer un trop perçu pendant **5 ans**.

Certificats de travail, fiches de paie, tout document lié à une activité à l'étranger **Indéfinie** Jusqu'à la liquidation de la retraite.

Cependant il peut être opportun de les conserver au delà en cas de contestation ou de révision ultérieure de la pension vieillesse.

Relevé de points des caisses de retraites **30 ans** Pour le calcul de votre retraite, classez méthodiquement tout ce qui a trait à votre activité professionnelle.

Dossier de reconstitution de carrière et titres de pensions **à vie** A conserver au delà par le conjoint survivant afin de faire valoir ses droits à la pension de réversion

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable.

Pour tout renseignement complémentaire, reportez-vous aux textes applicables ou rapprochez-vous de la direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes.

[http://www.finances.gouv.fr/DGCCRF/06\\_infospratiques/ddccrf](http://www.finances.gouv.fr/DGCCRF/06_infospratiques/ddccrf)

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : Claude CEPPI 9 Place Don Jean Bellon 06850 ST AUBAN  
**REDACTRICES** : Béatrice RAMOIN PETITJEAN – Nicole GIBERT

Une version papier de la lettre est consultable en Mairie ou Médiathèque où elle peut être également empruntée aux heures d'ouverture

